51e ANNEE. — N° 99 VENDREDI 26 AOUT 1921

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Nouveau plaidoyer pro-germain du financier Keynes. — L'Entente en Orient : Fayçal, roi de Mésopotamie. — A la Société des Nations : Une note japonaise. Le rapporteur.

M. Keynes, l'économiste britannique qui fut expert financier au Congrès de Paris, reprend son plaidoyer en faveur de l'Allemagne.

On n'a pas oublié son ouvrage : *Les conséquences économiques du Traité de Versailles*, publié au lendemain de la signature de la Paix et qui eût alors un retentissement considérable. M. Keynes condamnait toutes les conditions imposées à la pauvre Allemagne, conditions qui la ruinéraient et la rendraient incapable de se libérer de sa dette.

Aujourd'hui, M. Keynes entreprend toute une série d'articles, donnés simultanément au *Sunday Times* et à la *Deutsche Allgemeine Zeitung*. Dans son étude, il compte démontrer l'incapacité du Reich à exécuter les conditions de l'ultimatum, il calcule la date à laquelle l'Allemagne succombera sous le fardeau des réparations.

Si nous en croyons les calculs de ce financier bochophile, l'annuité à verser pour les réparations serait de beaucoup supérieure aux ressources du budget allemand. Il précise que, réduite même à 267 millions de livres sterling, l'annuité représenterait encore 80 milliards de marks-papier, soit 1.330 marks par habitant. Et M. Keynes estime que le contribuable allemand est incapable d'un pareil rendement fiscal.

La conclusion, c'est que, si les conditions des Alliés sont maintenues, d'ici un an, un an et demi au maximum, ce sera pour l'Allemagne la banqueroute totale et l'impossibilité d'effectuer le moindre versement.

Eh bien, non ! Quoi que dise et prétende établir M. Keynes, l'Allemagne n'est point pauvre. Les finances peuvent sembler obérées : mais son budget est fictif ; on pratique le camouflage des ressources comme celui des armements. Par ailleurs, les industries germaniques, que la guerre n'a point effleurées, se relèvent avec rapidité et distribuent d'importants dividendes. Ce sont elles qu'il faut atteindre.

La capacité de payement du Reich n'a pas été exagérée par l'Entente. Nous avons sur ce point l'aveu du directeur de la grande revue financière allemande, *Die Bank*, M. Lansburg, qui connaît sans doute les ressources de l'Allemagne aussi bien que M. Keynes.

Mais pour verser aux Alliés les indemnités qu'ils réclament, il faut que l'Allemagne se décide à un effort fiscal réel et renonce, momentanément du moins, à distribuer une large part de ses revenus en primes d'encouragement aux compagnies de constructions navales et de navigations, en primes à l'exportation : toutes mesures qui ruinent le trésor germanique mais font se gonfler les coffres-forts des particuliers.

Toute la question est de savoir, non pas si l'Allemagne peut payer, mais si elle veut tenir ses engagements et si les Alliés auront, le cas échéant, l'énergie de la contraindre à s'acquitter de sa dette.

⁂

Par la volonté de la Grande-Bretagne, l'émir Fayçal vient d'être couronné roi de Mésopotamie.

Ce fait, dénué en lui-même de tout intérêt, revêt une grande importance de par les circonstances qui l'ont préparé.

On se souvient en effet que cet émir régnait à Damas, mais que les troupes du général Gouraud durent, l'an passé, l'expulser de Syrie, parce qu'il cherchait à y saper par tous les moyens l'influence de la France.

Ainsi, Londres n'a pas hésité à donner tout son appui à un adversaire résolu de la France et même à nous l'imposer comme voisin en Asie-Mineure.

Il faut rendre cependant cette justice à la Grande-Bretagne que cette fois elle n'a point agi en cachette. Sa protection sur l'émir Fayçal date de l'époque même où il était en lutte ouverte contre nous. Si elle ne l'a pas abandonné alors, — et ce terme est singulièrement faible, — il n'y a pas lieu d'être surpris qu'elle lui décerne maintenant une couronne royale !

On ne peut, toutefois, s'empêcher de trouver stupéfiante cette façon de pratiquer l'Entente Cordiale : aujourd'hui en Mésopotamie, hier en Transjordanie, on installe souverains des hommes qui ont manifesté à l'égard de la France une vive hostilité !

Que l'Angleterre se heurte dans ces régions à des difficultés très grandes, qu'elle ne parvienne pas à maîtriser toutes ces populations qu'elle cherche à entraîner dans l'orbite de son impérialisme envahissant, il n'est que trop vrai. Et, c'est pourquoi, elle utilise toutes les forces qui s'offrent à elle, et ne dédaigne même pas à l'occasion de recourir aux bons offices de personnages au passé douteux, comme l'actuel ministre de la guerre de Mésopotamie qui fit toute la campagne contre les Alliés dans l'armée turque et mérita la croix de fer des Allemands !

Le cabinet de Londres finira-t-il par comprendre que cette méconnaissance systématique des intérêts français achemine insensiblement à la déagrégation totale de l'Entente ? Demain, si l'on n'y veille, c'est la question de Constantinople qui peut susciter de nouveaux conflits. Or, si l'accord de la France et de l'Angleterre est la première condition du maintien de la paix en Europe, l'union étroite des deux pays constitue l'unique moyen d'assurer l'ordre dans ce Proche-Orient où les populations sont si tumultueuses.

⁂

Nous avons montré, voici quelques jours, avec quelle désinvolture Lloyd George avait essayé de manœuvrer le Conseil de la Société des Nations, en leur suggérant une méthode de travail.

Or, aujourd'hui ce sont les délégués du Japon, tant au Conseil Suprême qu'à la Société des Nations qui manifestent, en une note d'allure officieuse, leur surprise pour l'attitude que le Premier Britannique leur a attribuée au sujet du problème silésien.

Faisant allusion à l'appui que le Japon aurait apporté à sa thèse, Lloyd George disait : « Tel est, si je « ne me trompe, le sentiment du re« présentant japonais ». Or, invoquer de cette façon insidieuse le témoignage du baron Hayashi, c'est compromettre celui-ci, c'est laisser entendre que le Japon souscrira, à la Société des Nations, au point de vue britannique quels que soient les résultats des délibérations.

Mais les Délégués du Japon n'acceptent pas cette tentative de disqualification préalable et, afin « qu'au« cun malentendu ne puisse être « exploité..... on conteste que M. le « baron Hayashi ait pris parti ouver« tement pour l'une des deux thèses « en présence et l'on déclare qu'on « chercherait vainement dans les « procès-verbaux du Conseil une pa« role du représentant du Japon « pouvant étayer cette allégation ».

Les représentants du Japon prétendent conserver leur entière liberté d'appréciation dans les délibérations prochaines sur la Haute-Silésie : ils jugeront en pleine indépendance et toute impartialité.

Cette mise au point n'était pas inutile pour déjouer les manœuvres britanniques. Mais elle est aussi, pour Lloyd George, une leçon de droiture et de loyauté. Mais la comprendra-t-il ?

⁂

M. Quinones de Léon vient de décliner l'offre de remplir les fonctions de rapporteur au Conseil des Nations sur la question silésienne.

Les raisons de ce refus sont malaisées à déterminer. Il semble cependant que le nouveau gouvernement Espagnol ait craint d'indisposer à son égard tel ou tel pays. Les difficultés que traversent l'Espagne l'obligent à ménager pareillement la France et la Grande-Bretagne, avec lesquelles elle n'a cessé d'ailleurs d'entretenir des relations cordiales : en la circonstance, le rôle d'arbitre est infiniment délicat.

Le bénéfice moral, qui eût résulté de la haute mission confiée, aurait-il compensé les inconvénients inévitables ? On ne l'a pas cru à Madrid. On préfère, semble-t-il, réserver au représentant de l'Espagne le soin d'éviter toute friction trop forte entre Londres et Paris : puisse-t-il y réussir et contribuer ensemble au maintien de l'Entente et à la solution du différend silésien.

⁂

On pouvait craindre un moment que le refus de M. Quinones de Léon rendît impossible la réunion du Conseil de la Société des Nations à la date fixée, le 29 août.

Pour prévenir tout retard, le président en exercice, le vicomte Ishii fait savoir qu'il se charge de présenter lui-même le rapport.

La netteté d'attitude, ces jours derniers, du délégué Japonais permet d'escompter qu'il ne se départira pas de la plus stricte impartialité. Nous doutons que le vicomte Ishii ait revendiqué vivement sa liberté de jugement et affirmé son souci d'objectivité pour abdiquer l'une et renoncer à l'autre quelques jours plus tard.

Il n'y a plus qu'à attendre maintenant la sentence.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Des incidents en Allemagne

D'après la « Gazette de Voss », des collisions se seraient produites dans le district de Rosenberg, entre des militaires anglais et d'anciens membres de la police de sûreté allemande.

Le rapporteur dans l'affaire de Silésie

Le représentant de l'Espagne au Conseil, M. Quinones de Léon, avant fait savoir au vicomte Ishii, président du Conseil en exercice, qu'il regrettait vivement de ne pouvoir accepter l'honneur qui lui avait été offert de présenter à la session du Conseil du 20 août un exposé des difficultés éprouvées par le Conseil suprême pour le règlement de l'affaire de Haute-Silésie, le vicomte Ishii a décidé, vu la brièveté du délai avant la réunion de la session, d'assumer cette tâche et de présenter lui-même ce rapport.

M. Wirth n'ira pas à Genève

Le nouveau journal de tendances conservatrices l'*Allemand*, dit tenir de source autorisée que le chancelier ne se rendra pas à Genève pour défendre personnellement le point de vue allemand dans la question de Haute-Silésie.

Les désillusions de Lénine

La « Nouvelle Vie Russe » publie une lettre de Lénine, à un ami résidant à l'étranger. Lénine reconnaît avoir surestimé la valeur communiste des ouvriers et paysans russes. Il dit être fatigué et vouloir abandonner tout travail politique. Lénine prie son correspondant de faire tout le possible pour trouver parmi les leaders socialistes russes réfugiés à l'étranger, des personnes qui seraient disposées à entrer en relation avec les bolcheviks.

Le général Broussiloff aurait quitté Moscou

On communique de source sûre la nouvelle que le général Broussiloff aurait abandonné la cause soviétique. Il se serait enfui de Moscou avec plusieurs officiers de l'état-major rouge, et organise une insurrection en Sibérie occidentale.

Turcs et Grecs

Communiqué officiel grec :

« Nos troupes continuant leur avance sont arrivés sur le Sangarios. Des escarmouches insignifiantes ont eu lieu avec des partis de cavalerie turque. »

D'autre part, le bureau d'informations turc de Paris communique l'information suivante :

« D'après les dernières nouvelles d'Asie-Mineure, l'offensive grecque serait arrêtée par les Turcs. Les Grecs auraient subi un échec. »

Qui dit la vérité ?

Au Maroc espagnol

Un télégramme de Mélilla annonce que les Maures continuant les hostilités, ont attaqué le campement de Zocohad.

Après un violent combat corps-à-corps, les tirailleurs espagnols ont repoussé les Maures, qui ont subi des pertes sérieuses. L'artillerie espagnole a réduit au silence les canons ennemis.

Le recensement de l'Angleterre

Les premiers chiffres connus du dernier recensement accusent, pour l'Angleterre, le pays de Galles et l'Ecosse, au 19 mai 1921, un total de 42.767.253, dont une population mâle de 20.430.823. Ce total constitue un record.

Au recensement de 1911, la population de la Grande-Bretagne était de 40.631.396, dont une population mâle de 19.754.447.

Londres compte, avec ses faubourgs, une population de 7.476.168 habitants, tandis qu'en 1914, cette population s'élevait seulement à 7.251.338 habitants.

La population de Londres et de ses faubourgs représente le cinquième de la population totale de l'Angleterre et du pays de Galles.

La traversée de l'Atlantique en dirigeable

C'est probablement vers le 28 courant, si les conditions atmosphériques le permettent, que le grand dirigeable britannique R. 38, récemment vendu aux Etats-Unis, qui l'ont baptisé Z.-R. 2, tentera la traversée de l'Atlantique. Cinq navires de guerre américains jalonneront la route qui sera suivie par l'aérostat. On estime que le voyage durera environ 90 heures.

Un nouvel hélicoptère

Depuis quelque temps, dans une usine d'avions militaires de Farnborough, dans le Hampshire, une équipe d'ouvriers spécialement choisis à cet effet, travaillait dans le plus grand secret à la construction d'un appareil mystérieux.

Des précautions extraordinaires avaient été prises. Les ouvriers s'étaient engagés sous la foi du serment à ne donner de renseignements à personne. Le travail s'effectuait principalement la nuit. C'était le même mystère qui avait entouré pendant la guerre la construction des premiers tanks. Aujourd'hui un coin du voile s'est levé. On apprend que la machine en question est un hélicoptère et que les premiers essais seront effectués cette semaine, mais ni le lieu ni la date exacte de cette expérience ne sont révélés.

CHRONIQUE LOCALE

COMME A CAHORS !

Ce n'est pas seulement à Cahors et dans le Lot que le gâchis a été la règle générale du ravitaillement. Ce n'est pas seulement sous la Halle ou dans les salles du lycée de jeunes filles de Cahors qu'on a laissé avarier des stocks énormes de blé, de farine.

Dans plusieurs départements les mêmes faits se sont produits et se produisent encore.

Voyez, en effet, ce qui se passe à Brest.

Le 13 juillet, le vapeur « Hellenic » venant d'Australie, arrivait à Brest avec une cargaison de 6.328 tonnes de blé d'une valeur de 5 millions environ, destinée au ravitaillement du département du Finistère. Ce blé qui aurait dû parvenir en juin dans le port, fut immédiatement déchargé, mais comme les Chambres de commerce avaient à ce moment réussi à faire la soudure, grâce aux envois des départements limitrophes, le froment de Sydney se trouve toujours en magasin, où il commence à germer.

Que va-t-on en faire ? Personne n'en veut, car on en demande un prix beaucoup trop élevé. L'Etat, en effet, devait vendre son blé entre 100 et 105 francs le quintal, et pouvait le liquider à ce taux, si l' « Hellenic » était arrivé en juin en France, mais en juillet, les cours ont fléchi. La liberté du commerce des grains à partir du 1er août et l'annonce d'une belle récolte ont abaissé le cours à 80 et 85 francs.

La liquidation des stocks cependant s'obstine à ne pas vouloir réduire son prix, et le blé s'abîme chaque jour davantage. Bref, les tonnes de froment, payées par l'Etat près de 7 millions, mais n'ayant plus qu'une valeur marchande de 4.500.000 francs menacent de se perdre entièrement.

Et l'Etat ajoutera quelques millions de francs à la liste des énormes sommes perdues par la faute d'un service qui n'a pas toujours été — oh non ! — à la hauteur de son rôle.

Car si on ajoutait les sommes perdues, gaspillées rien que par le service du ravitaillement, on constaterait qu'elles forment un total formidable qui comblerait un gros trou du budget.

Mais tout ça, c'est perdu, irrémédiablement perdu. Si encore, cela pouvait servir de leçon ?

Bah ! la France est riche : dans tous les cas, il y a toujours les contribuables que l'on imposera un peu plus lourdement.

Mais où sont donc les responsables de tous ces gaspillages ? Si on le voulait bien, ne les trouverait-on pas? Mais on ne veut pas. Et la danse des millions continue.....

LOUIS BONNET.

Médaille militaire posthume

La médaille militaire posthume a été attribuée au soldat Armand Toulza, originaire de Brengues (Lot), mort au champ d'honneur.

Postes

M. Mouilhérat, facteur à Limogne, est nommé à la gare d'Austerlitz à Paris.

Service vicinal

Par arrêté préfectoral, la démission de M. Antoine Lavergne, cantonnier sur le chemin de grande communication numéro 23, en résidence à Saint-Germain, est acceptée.

— M. Jean-Louis Ran, est nommé cantonnier de 5e classe sur le chemin de grande communication numéro 28, en résidence à Grézels, en remplacement de M. Talou, appelé à un autre poste.

Emprunt départemental

L'*Officiel* du 24 août publie le décret suivant :

Art. 1er. — Le département du Lot est autorisé à emprunter, à un taux maximum d'intérêt de 7.95 p. 100, une somme de 80.000 fr., remboursable en trente ans à partir de 1922, destinée au payement des dépenses d'installation de divers services départementaux dans les locaux de la préfecture.

Cet emprunt pourra être réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Le même département est autorisé à s'imposer, pendant trente ans à partir de 1922, 40 centièmes de centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, pour rembourser l'emprunt.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal Officiel*.

Fait à Rambouillet, le 14 août 1921.

A. MILLERAND.

Par le Président de la République:
Le ministre de l'intérieur,
Pierre MARRAUD.

LA QUESTION DE L'ÉLECTRICITÉ

La Commission consultative d'énergie électrique s'est réunie mercredi soir à 2 heures 1/2, sous la présidence de M. Aragnol, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées pour étudier le nouveau tarif, force que la Compagnie du Bourbonnais vient de lui soumettre, à la demande de MM. Teyssonières, représentant de la municipalité, Aguzou et Cappus, délégués des consommateurs.

Ce tarif est le suivant :

Prix du kwh. :

Pour les 100 premiers kwh. mensuels, 0 fr. 80 ;

Pour les 150 kwh. mensuels suivants, 0 fr. 75 ;

Pour les 250 kwh. mensuels suivants, 0 fr. 75 ;

Pour les 1.000 kwh. mensuels suivants, 0 fr. 70 ;

Pour les kwh. mensuels excédant les 1500 premiers et sans report d'un mois à l'autre, 0 fr. 65.

Cette échelle dégressive, valable pour le deuxième semestre de 1921, devant entraîner pour les industriels de Cahors une diminution appréciable de frais, la Commission a émis l'avis qu'elle pouvait être adoptée par le Conseil municipal.

Ecoles Normales

L'Inspection Académique nous communique la note suivante :

Un certain nombre de places restent vacantes dans les Ecoles Normales d'Instituteurs ci-après pour lesquelles s'ouvriront des concours supplémentaires le 23 octobre prochain.

Académie d'Aix

E. N. d'Aix .. .. 10 pl. v.
E. N. d'Ajaccio ..... 9 pl. v.

Académie de Bordeaux

E. N. de Dax ..... 4 pl. v.

Académie de Poitiers

E. N. de Loches ..... 2 pl. v.
E. N. de Limoges ..... 8 pl. v.
E. N. d'Angoulême ..... 5 pl. v.
E. N. de La Roche s/ Yon 5 pl. v.

Les demandes d'inscription seront reçues à l'Inspection Académique de chaque département.

Commissions d'assistance

M. Soulié, vétérinaire à Catus, est nommé membre de la commission cantonale d'assistance de Catus en remplacement de M. le docteur Lacombe, décédé.

M. Jacques Vayssié, notaire, est nommé membre de la commission cantonale d'assistance de Livernon, en remplacement de M. Jules Vayssié, décédé.

M. Gustave Gaubey est nommé membre de la commission cantonale d'assistance de Figeac-Est, en remplacement de M. Cavarroc, décédé.

M. Adrien Lalo conseiller municipal de Figeac, est nommé membre de la commission cantonale d'assistance de Figeac-Ouest, en remplacement de M. Nigou, décédé.

Compagnie d'Orléans

M. Bouat, Conseiller Général du Lot, vient de recevoir la lettre suivante de M. le directeur du P. O. :

Par lettre du 14 courant, vous avez bien voulu me saisir de deux vœux émis par le Conseil d'Arrondissement de Cahors, en faveur :

1° du prolongement jusqu'à Montauban, du train 2.005 arrivant à Cahors à 11 h. 47.

2° de l'adjonction de voitures à voyageurs au train de marchandises 2.010 entre Cahors et Brive.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, M. le Conseiller Général, que satisfaction a été donnée dans une certaine mesure, aux desiderata dont il s'agit par la mise en marche, depuis le 6 courant, le samedi de chaque semaine, jour où les déplacements sont le plus fréquents, des trains 2.005 entre Cahors (dép. 11 h. 58) et Montauban (arr. 13 h. 42) et 2.010 (qui est un train de voyageurs et non de marchandises) entre Montauban (dép. 9 h. 43), Cahors (dép. 13 h. 11) et Brive (arr. 16 h. 55). Mais nous ne saurions, en raison des dépenses sensibles qu'elle entraînerait, étendre cette mesure aux autres jours de la semaine, alors que nous sommes tenus, en raison du déficit considérable de notre exploitation, à la plus expresse réserve concernant toute création nouvelle de trains de voyageurs.

J'ajouterai que les trains en question, mis en marche sur les parcours considérés, le samedi 6 août, ont eu une fréquentation pour ainsi dire nulle :

Train 2.005 : 21 voyageurs au départ de Cahors.

Train 2.010 : 1 voyageur au départ de Montauban, 17 au départ de Cahors.

Dans ces conditions, il ne nous est pas possible de donner plus complète satisfaction, aux vœux du Conseil d'arrondissement de Cahors, et je vous en exprime tous mes regrets.

Agréez, M. le Conseiller Général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Directeur de la Compagnie
Le chef de l'exploitation
Henry GRÉARD.

Obsèques

Dimanche soir, la fête de la place Rousseau fut troublée par un pénible incident.

Un habitant du quartier M. Louis Bardon âgé de 70 ans, tomba dans les escaliers de la maison qu'il habite, rue Nationale.

Transporté dans sa chambre, Louis Bardon malgré les soins empressés qui lui furent prodigués, par MM. les docteurs Calvet et Peindaries, succomba peu après.

Ses obsèques ont été célébrées mardi au milieu d'une affluence d'amis.

⁂

Mardi soir ont eu lieu, les obsèques civiles de M. Fort, maréchal-ferrant, ancien président du Comité socialiste de Cahors.

Une foule nombreuse a suivi le char funèbre au cimetière où des discours ont été prononcés par MM. Holzer, au nom du parti socialiste, et Combecave, au nom de la Libre pensée.

⁂

Nous adressons aux familles nos condoléances.

Concours agricole

Un concours d'animaux reproducteurs des espèces bovines, porcines et d'animaux de basse-cour, et une exposition d'instruments agricoles et viticoles aura lieu à Cahors le 1er septembre 1921, Place de la Chartreuse.

ANIMAUX REPRODUCTEURS

1re CATÉGORIE. — *Espèce bovine*

a) Taureaux étalons de races limousine, garonnaise, 7 primes échelonnées de 100 à 500 francs ;

b) Taureaux étalons de race salers, 7 primes échelonnées de 100 à 500 francs ;

c) Vaches pleines ou suitées de races limousine et garonnaise, 7 primes de 60 à 300 francs ;

d) Vaches pleines ou suitées de race salers, 7 primes de 60 à 300 francs;

2 CATÉGORIE. — *Espèce porcine*

a) *Verrats* : 6 primes de 100 à 300 francs ;

b) Truies : 6 primes de 80 à 250 francs.

3e CATÉGORIE.

Animaux de basse-cour

Des primes importantes sont prévues pour les diverses volailles : coqs, poules, oies, dindons, canards, pigeons, pintades, et pour les autres animaux de basse-cour : lapins, et léporides.

Instruments agricoles

Une somme de 600 francs, des médailles et des diplômes seront distribués en primes aux meilleurs instruments présentés par les constructeurs du département. Les dépositaires et représentants ne pourront prétendre qu'à des diplômes et des médailles.

Dispositions générales

Les animaux et instruments devront être rendus sur le lieu du concours, le jeudi 1er septembre avant 9 heures.

Les demandes d'inscriptions sont reçues jusqu'au 29 août à la Société d'Agriculture, ou à la direction des Services Agricoles, à Cahors.

Une affiche apposée à chaque mairie de l'arrondissement de Cahors, donne tous les détails de ce concours.

Instruction physique

L'Inspection académique du Lot nous communique la note suivante :

« Un second cours d'information, à l'intention des instituteurs et des institutrices de la 17e région, aura lieu du 19 au 24 septembre inclus, au Centre d'instruction physique d'Agen.

« Mmes les institutrices et MM. les instituteurs sont priés d'adresser leur demande avant le 1er septembre à l'Inspection académique du Lot.

Aviron Cadurcien

Les membres actifs sont priés de vouloir assister à l'Assemblée générale qui aura lieu le vendredi 26 août à 20 h. 30 au siège social (café Tivoli).

Ordre du jour :

Modification de la date des élections.

Présence indispensable.

Le secrétaire général.

Fête de la Saint-Maurille

Les jardiniers de Cahors et des environs sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dans une des salles de la mairie, samedi 27 août 1921, à 8 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour :

Formation d'une Commission au sujet du bal traditionnel de la St-Maurille.

Les attraits du boulevard

La Compagnie du gaz effectue en ce moment des travaux pour réaliser une canalisation souterraine, destinée aux câbles de haute tension.

Des équipes de terrassiers ont creusé dans la journée de mercredi de véritables tranchées, sur le Boulevard Gambetta, à la hauteur du lycée de Jeunes Filles et au-delà.

Certaines de ces tranchées avaient une profondeur de 50, 60 cm., voire même un mètre. Quant à la terre extraite, elle constituait des amas, parfois *au milieu même* de la chaussée du Boulevard.

A la tombée de la nuit, tous ces travaux sont restés en l'état et aucune lanterne ne signalait à l'attention des piétons et des véhicules ces accidents artificiels de la route.

Nous avons vu de paisibles piétons, qui s'avançaient au milieu de la chaussée, culbuter sur les tas de terre, ou tomber au fond de la tranchée !

Les pires accidents pouvaient se produire !

Prévenu à 22 h. de cet état de choses, M. le Commissaire de Police a avisé aussitôt, croyons-nous, aux précautions nécessaires.

Société de pisciculture du Lot

La Société de pisciculture du Lot organise à l'issue du Concours de Pêche du 11 septembre, un banquet dans la Salle des Fêtes du Vieux-Palais.

Les sociétaires qui voudront participer à ce banquet sont priés de se faire inscrire chez M. Tiburce Duvert, coiffeur, boulevard Gambetta. Le prix du banquet est fixé à 11 francs. Le registre d'inscription sera irrévocablement clos le 4 septembre au soir.

Patronage

Le Directeur du Patronage St-Louis remercie la population Cadurcienne pour sa générosité. Une quarantaine d'enfants quitteront Cahors le samedi 27 août à 7 heures du matin pour les Htes-Pyrénées où ils passeront une quinzaine de jours. Les personnes en retard qui voudraient subvenir aux frais de la colonie de Vacances, voudront bien envoyer le plus tôt possible leurs offrandes à M. l'abbé Boucharel, directeur du Patronage St-Louis, Cahors.

Accident du travail

Un employé des magasins du Printemps, Emile Delmas, 44 ans, demeurant 13, rue du Cheval-Blanc, a été assez sérieusement contusionné, à la tête et aux reins, par une échelle à coulisse, qui, ayant glissé, lui est tombée dessus.

Huit jours d'incapacité de travail.

— Un apprenti monteur du dépôt des machines de la gare de Cahors, Georges Coupy, 19 ans, demeurant 44, rue des Remparts, a eu une main contusionnée par un coup de marteau.

Cet accident entraîne une incapacité de travail d'une huitaine de jours.

Saint-Roch

Singulièrement favorisée par un temps plutôt inespéré, la fête de la paroisse de St-Urcisse s'est déroulée dans un entrain remarquable. La place Rousseau, à des moments, n'était pas suffisante.

De nombreux couples s'adonnèrent à la joie de la danse, et l'on vit se distinguer parfois d'excellents valseurs et fox-trotteurs. Malheureusement, notre pauvre et vieille bourrée fut, par contre, bien délaissée !

Un admirable grand'père termina cette réjouissance au milieu d'une foule encore compacte, et suscita beaucoup de rires et de bravos. En me permettant de féliciter les organisateurs de cette brillante soirée, qu'il me soit permis en passant, de souhaiter le retour de nos vieilles modes et de nos anciennes danses, si jolies dans leur grâce pittoresque.

R. C.

Association des Retraités du Lot

Conformément aux instructions du bureau de l'Union Syndicale des retraités de France, d'Algérie et des Colonies, une réunion plénière de toutes les sociétés affiliées à cette Fédération, sera tenue dans les localités, sièges de ces associations, le dimanche 4 septembre prochain, jour anniversaire de la proclamation de la République.

En conséquence, les membres de l'Association des retraités civils et militaires du Lot et les pensionnés faisant partie des employés de la Société des employés des chemins de fer, sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu à la date sus-indiquée, à trois heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors.

Au cours de cette séance, seront examinées les diverses mesures concertées par l'Union syndicale pour arriver à la prompte réalisation des légitimes revendications des retraités de tous les services publics.

Les élus du peuple, les retraités non syndiqués, les fonctionnaires, agents et ouvriers des services publics, ainsi que les amis des anciens serviteurs de la nation, sont également invités à se rendre à ladite réunion.

Une pétition à l'adresse des pouvoirs publics, sera, jusqu'au 6 septembre, déposée à la Mairie (Pavillon Sud, au rez-de-chaussée) et mise, *pour signature*, à la disposition des retraités et de tous ceux qui portent intérêt à ces derniers, à un titre quelconque.

PEINE INUTILE

Tous les jours, des malades viennent — parfois de très loin — chercher de l'eau à la **source Saint-Martial.** Que n'insistent-ils pour l'obtenir de leur pharmacien ? Ils s'éviteraient ainsi un voyage pénible et coûteux.

M. **POPOVITCH,** ancien élève des Drs Smidt et Philipp, Bond' Street, London, et Autard, rue Castiglione, à Paris, etc., ayant exercé plusieurs années à Monte-Carlo, Hôtel de Paris, comme spécialiste pour les soins du visage, pédicure, soins spéciaux contre la chute des cheveux et contre les cheveux blancs, tient actuellement le salon de coiffure qui se trouve, 4, rue Maréchal Foch, à Cahors.

Cazals

I. E. P. — Palmarès du concours de tir des 14 et 15 août 1921 :

Catégorie de 20 ans et au-dessus : 1er *prix*, Cazeaux Roger ; 2e *prix*, Guignes Damien ; 3e *prix*, Beaumont Fernand ; 4e *prix*, Vialard Lucien ; 5e *prix*, Laparra Frédéric.

Catégorie au-dessous de 20 ans : 1er *prix*, Lanfranchi Pierre ; 2e *prix*, Auricoste Georges, 3e *prix*, Ormand Yvon ; 4e *prix*, Sicord Louis.

En résumé quelques bons cartons qui méritent d'être retenus. Mais, vu le nombre des tireurs, il semble qu'une instruction technique reprise au chevalet de pointage, donnerait les meilleurs résultats et qu'on trouverait à Cazals, d'excellents tireurs capables d'affronter en peu de temps les concours départemental et régional.

Cajarc

Monument aux morts de la grande guerre. — Les travaux du monument aux morts de la grande guerre, retardés par le mauvais temps, sont activement poussés et seront terminés en temps utile.

Le maire de Cajarc a invité les maires du canton au banquet officiel qui aura lieu le 4 septembre.

Nous aimons à croire que tous, sans exception, se feront un devoir de représenter ce jour là leurs communes au chef-lieu.

La cérémonie bien organisée aura un grand retentissement dans le pays.

Cardaillac

Fête patronale. — La fête patronale de notre commune sera célébrée les 27, 28 et 29 août. Le programme des réjouissances est des plus attrayant ; Distribution de bouquets, bal, feu d'artifice, jeux divers, courses à pied et en sac, ainsi qu'une course vélocipédique avec prix de 30 fr., 20 fr. et 10 fr.

Saint-Céré

La foire. — Notre foire du 22 août a été dérangée par le mauvais temps. Néanmoins, il s'est fait quelques bonnes transactions.

Les bœufs de travail ont valu de 2.800 à 4.000 fr. ; les bouvillons, de 1.800 à 2.600 fr. ; les vaches de travail, de 2,000 à 2.600 fr. ; les génisses, de 1.800 à 2.400 fr., le tout la paire ; les veaux se sont vendus de 3,50 à 4 fr. 50 le kilo ; les porcs gras ont valu de 200 à 210 fr. les 50 kilos ; les porcelets, de 40 à 80 fr., selon grosseur et qualité ; les brebis d'élevage, de 60 à 75 fr. la pièce ; les agneaux, de 50 à 70 fr.

Sous la halle, marché assez bien garni. Le froment a valu 57 fr. ; le seigle, 45 fr. ; le sarrazin, 47 fr. ; l'avoine, 27 fr. ; les pommes de terre, 34 fr., le tout le sac de 80 litres.

Les poules se sont vendues 3 fr. le demi-kilo ; les poulets, 3 fr. 75 ; les lapins, 1 fr. 50 ; les pigeons, de 3,50 à 5 fr. la paire.

Le fromage d'Auvergne, 5 fr. le demi-kilo ; le beurre, 7 fr. ; les petits fromages, 3 fr.

Quantités de fruits de toutes sortes vendus à des prix rémunérateurs.

Gourdon

Orage. — Lundi 22 courant, à 18 heures, un violent orage s'est abattu sur notre région. Ce fut pendant quelques instants une pluie torrentielle qui causa de nombreux dégâts dans les rues de notre ville, ainsi que dans certaines maisons.

Fâcheux accident. — Un de nos compatriotes, M. Vinade, propriétaire à Cournazac, commune de Payrignac, vient d'être victime d'un accident qui aurait pu avoir des suites fâcheuses.

Dimanche dernier, alors qu'il ramassait des feuilles de betteraves, il fut blessé par un imprudent chasseur. Bien qu'atteint par plusieurs grains de plomb à la poitrine son état ne semble pas inspirer d'inquiétude.

U. S. G. — Le bureau de l'Union sportive gourdonnaise informe tous ses anciens et nouveaux membres qu'une assemblée générale aura lieu mardi 30 août à 20 h. 30, dans une des salles de la mairie.

Ordre du jour : composition des équipes et du calendrier.

Souillac

Affaire suspecte. — Samedi dernier, les employés de la Compagnie s'apercevaient qu'un certain nombre de bidons d'essence, renfermés dans la guérite du poste de bifurcation Brive-St-Denis, avaient disparu. La gendarmerie prévenue aussitôt se rendit sur les lieux pour constater le vol. Au cours de cette constation, on s'aperçut que les appareils électriques faisant manœuvrer les signaux ne fonctionnaient pas. On ignore s'il y a eu en même temps sabotage, car on ne connaît pas encore le résultat de l'enquête ouverte aussitôt.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h.45,

Un paquebot incendié

De Londres : On mande de New-York qu'à la suite d'un incendie déclaré à la jetée militaire de Hoboken, le paquebot *Leviathan* a pris feu.

La paix germano-américaine

De Berlin : Le *Lokal Anzeiger* annonce que le traité de paix entre les Etats-Unis et l'Allemagne sera probablement signé aujourd'hui.

La Haute-Silésie interdite à Korfanty

De Berlin : Le *Berliner Tageblatt* reçoit de Breslau, la nouvelle que la Commission Interalliée d'Oppeln n'a pas autorisé Korfanty à rentrer en Haute-Silésie.

La question d'Irlande

De Londres : Suivant le *Daily Mail*, la réponse de M. Valera à Lloyd George fait ressortir que les conditions offertes par le gouvernement britannique diffèrent de celles indiquées par le général Smuts et que le statut offert à l'Irlande n'est pas celui des Dominions.

M. de Valera insiste sur les droits de sécession et l'indivisibilité de l'Irlande.

Il déclare en outre que les six réserves formulées par l'Angleterre sont incompatibles avec le statut des Dominions.

Les communistes au secours de la Russie

De Riga : D'après le journal bolcheviste *Novy-Pont*, le leader des Communistes italiens, Bombacci, aurait communiqué à Lénine un projet d'emprunt international prolétarien en faveur de la Russie soviétique.

Cet emprunt, destiné à fournir les sommes nécessaires à l'achat à l'étranger de vivres et de médicaments pour les populations affamées doit être émis en très petites coupures de façon à être placé surtout dans les milieux ouvriers.

Bombacci prévoit des coupures d'un dollar.

L'émission en serait confiée à un consortium de banques contrôlé par un Comité international des amis de la Russie des Soviets.

Arrestations en masse en Russie

De Riga : De nombreuses arrestations ont été opérées à Pétrograd sous prétexte que la Tcheka aurait découvert une vaste conspiration antisoviétique.

Parmi les personnes arrêtées se trouverait un grand nombre de Polonais, dont le représentant de la Croix-Rouge Polonaise, l'archevêque Zepliak.

Paris, 14 h. 02,

La catastrophe du dirigeable R.-38

De Londres : Les causes qui provoquèrent la catastrophe du dirigeable *R-38*, sont encore obscures. Suivant certains, les essais de vitesse n'avaient pas été poussés à fond, et lorsque les mécaniciens demandèrent aux 6 moteurs, le rendement maximum, des défauts de construction insoupçonnés se révélèrent qui entraînèrent la rupture de l'armature.

Suivant une autre version, la catastrophe serait due à une tension anormale des gaz chargés d'électricité.

Il apparaît que la charpente était trop faible pour le volume de l'enveloppe.

Les condoléances du gouvernement français

M. Briand a chargé M. de Saint-Aulaire, ambassadeur de France à Londres, de présenter au roi et au gouvernement britannique les condoléances du gouvernement français à l'occasion de la perte du dirigeable *R-38*.

Les réceptions de M. Briand

De Paris : M. Briand a reçu, ce matin, en audience, M. Take Jonesco, président du Conseil roumain, M. Ador, président de la Confédération Suisse, M. Charles Laurent, ambassadeur de France à Berlin et M. Quinones de Léon, ambassadeur d'Espagne.

Le **Lait d'amandes DULCI** représente le teint idéalisé en y joignant la **Poudre hygiénique** de la même Maison.

Parfumerie **E. POPOVITCH,** 4, rue Maréchal Foch.

CHEZ SOI *travail manuel* fac. b. payé s. quitter emploi. Ec. Ets **RIVIERE,** 18, r. Pierre-Corneille (Lyon).

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 Août 1921.

Le marché accentue encore sa fermeté précédente et malgré la faiblesse de New-York, Londres passe des ordres d'achat sur notre place en valeurs internationales et notamment sur les pétrolifères et les mines d'or. Les changes sont plus tendus et nos rentes françaises calmes.

Banques très fermes vers la clôture : Banque de Paris 1.373, Union Parisienne 870, Lyonnais 1.453.

Navigations en nouvelle avance : Suez 5.820, Chargeurs Réunis 630, Transatlantique 284.

Cuprifères calmes : Rio 1.440, Utah 617.

Industrielles russes bien orientées : Naphte 341, Bakou 2.615, Platine en hausse de 20 points à 588. North Caucasian 58,50, Lianosoff 448.

Pétrolifères meilleures sur les avis de Londres : Eagle 222, Shell 227, Royal Dutch 18.150

Diamantifères et mines d'or très fermes sur les avis de l'arbitrage : de Beers 567, Crown mines 118, Rand mines 128,50.

En valeurs diverses les sucres sont stationnatres : Gafsa en vive avance à 684, Penarroya 1.050. Vive avance de la Nationale du Mexique à 465.

Avis au Public

Une adjudication publique pour la fourniture des fourrages à la ration dans la place de CAHORS pour la période du 1er novembre 1921 au 31 octobre 1922, aura lieu à l'Hôtel de Ville de CAHORS le 22 septembre 1921 à 14 heures. Effectif : 30 *chevaux*.

En cas d'insuccès réadjudication le 7 octobre aux mêmes lieux et heures.

Pour tous autres renseignements, consulter la sous-intendance militaire.

A VENDRE

à PONTCIRQ (Lot)

PETITE PROPRIÉTÉ

pour un petit ménage

composée de : maison, grange, four et fournil, étables en bon état, vignes, sainfoin, luzerne, bois.

S'adresser : **VIALARD Henri,** à Pontcirq.

SOLDATS morts pr la France, transport pr tes direct. 1 f. 50 du k. 1 corps et 1 pers. accompagnant, pr pers. ou corps sup. 0 f. 25 en plus au k. Paul WAROQUIER, 8, rue Gambetta, à Fourmies (Nord).

GRANDE BAISSE DE PRIX

La maison **CHABERT,** tailleur sur Mesure et Confection (en face l'hôtel des Ambassadeurs), prévient le public que SAMEDI 27 AOUT, il met en vente, **à titre de réclame et de publicité**

Un grand stock de Caoutchouc pour Hommes, Dames et Jeunes Gens

De la célèbre Marque Française **TORRILHON**

SEUL dépositaire pour CAHORS

Grand stock de Vêtements de Travail

en moleskine noire et bleue de la *Marque* **LE MEILLEUR** garanti grand teint

La Maison est ouverte **DIMANCHE** et **FÊTE** *toute la journée.*

TOITURES EN PLAQUES ONDULÉES "EVERITE" COMPOSÉ DE FIBRES D'AMIANTE & CIMENT

TOITURES EN TÔLES ONDULÉES GALVANISÉES

ARDOISES POUR TOITURES 60x60 ET 40x40

Demandez Prix et Brochures

R. Binds'Chedler

13, Avenue de Paris - PLAINE SAINT-DENIS

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 27

LES VAINCUS DE LA VIE

Tante Berceuse

PAR

Jules MARY

V

Mais, déjà il ne s'adressait plus à elle.

Il était devant M. de Ménestreau, pâle, le regard plein de colère.

— Monsieur, veuillez m'attendre demain chez vous !...

Ménestreau s'inclina froidement.

Valérie tressaillit.

Elle avait deviné la menace déguisée sous ces mots. Un duel, sans doute, allait surgir de tout cela.

Et Ménestreau l'acceptait.

— Monsieur Grandier, dit-elle, violemment émue, je vous prie de remarquer que je suis ici de mon plein gré. Si j'y suis venue, c'est que je l'ai bien voulu, n'est-ce pas ? Je suis libre de ma conduite, et libre de ma volonté. Je n'en dois compte qu'à moi-même. Je veux ignorer à quoi vous pensez en assignant ce rendez-vous à M. de Ménestreau, mais je tiens à dire que vous n'avez pas le droit que vous semblez vouloir prendre de vous ériger en protecteur.

Il fit un pas vers elle et d'une voix sourde :

— Valérie !

Très calme et maîtresse d'elle-même, en apparence, alors qu'elle était au fond saisie d'épouvante :

— Que voulez-vous ?

Entre elle et M. de Ménestreau, Julien restait irrésolu.

Ce fut M. de Ménestreau qui mit fin à cette situation.

Je vous attendrai demain, monsieur, dit-il.

Et la tante :

— C'est inutile. M. Grandier ne viendra pas.

Elle se pencha à l'oreille du jeune homme, et très bas :

— Cette fois vous partirez.

— Cette fois, je vous le jure, dit-il.

Et avant qu'elle pût retirer sa main, il la lui serra furtivement.

Valérie s'éloigna, Grandier la suivit à distance, mais il la rejoignit bientôt. Ce danger passé, les nerfs, chez elle, se détendaient et elle se sentait toute faible, les jambes cassées, si chancelante qu'elle trébuchait contre les racines, les ronces, les cailloux.

Il lui offrit son bras.

— Merci, dit-elle, nous sommes arrivés.

Mais au moment où ils atteignaient la lisière devant Chantepleure, il l'arrêta, tout à coup, et la regarda longuement en silence.

— Ainsi, dit-il enfin, c'était vous !...

— Oui...

— Vous l'aimez ?

Elle ne s'attendait pas à ce reproche, à cette question si naturelle pourtant, car la seule excuse à sa faute apparente, c'était l'amour.

— Que vous importe ?

— Oui, cela m'importe ! Ne vous ai-je pas dit que, moi...

Il n'osa poursuivre, devant son regard candide qui le déconcertait.

— Vous, dit-elle, vous êtes le mari de celle que je considère comme ma fille. Plus vous la rendrez heureuse, et plus vous verrez grandir l'affection... très vive et très fraternelle que j'ai déjà pour vous...

Elle le quitta sur ce mot.

Le château dormait, devant eux. Dans la nuit aucune fenêtre éclairée. Valérie respira, soulagée. Germaine avait eu le temps de se remettre et tout danger, désormais, était écarté. Elle rentra chez elle, heureuse, le cœur plus libre. Mais s'étant mise à la fenêtre pour respirer la fraîcheur nocturne, car elle avait encore un peu de fièvre, elle vit longtemps errer dans le jardin Julien Grandier, la tête penchée, irrésolu, s'arrêtant presque à chaque pas comme pour écouter mieux le grondement qui montait de son cœur et parlant haut, même, dans l'agitation extrême de l'heure qu'il traversait.

VI

Le lendemain, quand elle s'éveilla, quand les choses de cette nuit lui revinrent à l'esprit, elle crut à quelque mauvais rêve.

Comment avait-elle fait tout cela ? Comment avait-elle eu tant de courage ?

Certes, elle ne le pourrait plus, maintenant.

Elle s'habilla lentement et descendit, quand elle aperçut Germaine qui, très pâle, semblait guetter son arrivée dans le jardin où elle paraissait fort occupée à cueillir des œillets et des roses.

Quand elle fut près de la jeune femme, celle-ci lui adressa un regard où passait toute la gratitude de son cœur :

— Oh ! tante ! tante ! dit-elle simplement.

— Il ne t'a pas questionnée ?

— Non. Et pourtant il paraissait très nerveux et fort triste. Il s'est promené une partie de la nuit dans son cabinet de travail. Il ne s'est couché que le matin, alors qu'il faisait grand jour. Maintenant il dort, moi je n'ai pu fermer les yeux. Est-ce que tu crois que s'il m'avait surprise, il m'aurait tuée ?

— Qui sait ce que peuvent conseiller à un homme, dans un moment de trouble et de violence, son orgueil blessé, son amour méconnu ?

— Que va-t-il faire maintenant ?

— Je l'ignore. Le plus pressé est d'empêcher la rencontre qu'il rêve d'avoir avec M. de Ménestreau.

— Il veut se battre ?

— Oui.

— Ah ! mon Dieu ! à cause de moi !... Et à cause de moi, tué peut-être !!!

— Oh ! je saurai bien mettre obstacle à ce duel.

— Ma bonne tante, tu es mon ange gardien ! Je t'aime de tout mon cœur.

— Tu viens de me payer, d'un mot, de tout ce que j'ai fait.

Et les deux jeunes femmes s'embrassèrent avec une profonde émotion.

Elles ne se quittèrent pas de toute la matinée. Mais vers dix heures, Valérie avait écrit deux mots à M. de Ménestreau ; elle les lui fit porter par un jeune paysan.

Ces deux mots disaient :

« Je veux que vous refusiez toute rencontre avec M. Julien Grandier, dans le cas où il viendrait vous renouveler sa provocation d'hier. N'oubliez pas que j'ai le droit de *vouloir* — elle avait souligné le mot — et que vous n'ayez pas celui de me refuser... »

Le même paysan rapporta la réponse de M. de Ménestreau. « C'est votre droit et je le regrette infiniment. Je partirai dès que j'aurai reçu la visite de M. Grandier, car il viendra, j'en suis sûr. Mais si loin que je puisse être, je me souviendrai toujours des deux fois où j'ai eu le bonheur de vous rencontrer. »

Germaine était là lorsque le paysan remit la lettre à Valérie.

— C'est de lui !

— Oui !

— Que te dit-il ?

— Lis !

Germaine parcourut, rendit la lettre et ne retint pas un soupir.

En se détournant elle essuya ses yeux.

— Eh bien ! qu'est-ce encore ? dit la tante.

— Rien, n'y prends pas garde. C'est la fin... Je pleure parce que j'ai honte, voilà tout... Tante, tante ne me quitte plus... Il me semble que je vais me trouver horriblement seule...

Vers une heure, Julien, qui pendant tout le déjeuner était resté sombre et silencieux, sortit de Chantepleure, et se dirigea vers l'Echina.

Germaine, de loin, montrait à Valérie le jeune homme qui descendait à grands pas résolus, vers le fond de la vallée.

— Vois-tu, tante, vois-tu ?

— Moi, j'ai confiance... dit Valérie.

M. de Ménestreau n'avait pas voulu sortir. Il attendait la visite de Julien, en fumant un cigare. Il était prêt à partir, ainsi qu'il l'avait promis. Les malles étaient chargées, les chevaux attelés.

Les deux hommes se saluèrent froidement.

— Monsieur, dit Julien, vous ne devez pas vous étonner que je vienne vous demander une réparation...

(A suivre)

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : M. DAROLLE.